

Conditions générales de vente et de livraison de Green Pflanzenhandel GmbH, Zurich

(version 2017)

1. Généralités

Green Pflanzenhandel est une entreprise commercialisant des jeunes plants, des semences, des bulbes et des cultures de rente. Green Pflanzenhandel achète ses produits auprès des producteurs/fournisseurs correspondants et les revend à des producteurs, grands consommateurs et commerces spécialisés en Suisse.

Toutes les offres et opérations de vente entre Green Pflanzenhandel et ses clients sont soumises aux présentes conditions de vente et de livraison. Toute dérogation aux présentes doit faire l'objet d'une confirmation expresse préalable écrite de Green Pflanzenhandel pour être valable.

Toutes les offres de Green Pflanzenhandel sont sans engagement et indicatives. Ceci vaut notamment également pour les prix et informations stipulés dans les catalogues et tarifs de Green Pflanzenhandel. Les commandes avec confirmation écrite de Green Pflanzenhandel engagent légalement les clients. Des commandes ayant reçu confirmation ne peuvent être annulées par le client que sur accord exprès écrit de Green Pflanzenhandel. Dans le cas contraire, le montant facturé est entièrement imputable au client.

2. Livraisons

Tous les engagements de livraison envers le client sont valables sous condition de livraisons correspondantes des producteurs/fournisseurs. Les éventuels retards de livraison ne donnent pas droit à dommages et intérêts ou annulation au profit du client. Le client supporte les risques de dommage et/ou de retard lors du transport.

Green Pflanzenhandel est libérée de l'obligation de livrer en cas d'échec imprévisible dans la culture de jeunes plants, semences, bulbes et cultures de rente. Il en va de même en cas d'éventuelles restrictions à l'importation ou dispositions d'importations nouvellement édictées ainsi qu'en cas de force majeure, grèves, difficultés de transport et d'approvisionnement, etc. Les impossibilités non imputables de livrer ne donnent pas droit à dommages et intérêts pour le client à l'encontre de Green Pflanzenhandel.

3. Prix

Les prix de vente de Green Pflanzenhandel s'entendent, sauf accord contraire, sans la TVA respectivement en vigueur ainsi que sans frais de transport et d'envoi. À partir d'une certaine quantité commandée ou d'une certaine valeur marchande, la livraison s'effectue franco domicile du client. Green Pflanzenhandel se réserve le droit de répercuter d'éventuels coûts supplémentaires (douanes, impôts, taxes ou évolution du taux de change, etc.) sur le client.

Les factures de Green Pflanzenhandel sont payables nettes sous 30 jours calendaires. Toute compensation avec d'éventuelles créances du client envers Green Pflanzenhandel est exclue. Tout accord écrit dérogatoire est réservé.

Après écoulement des 30 jours, le client se trouve en situation de retard de paiement sans qu'une lettre de rappel supplémentaire soit nécessaire, et Green Pflanzenhandel est autorisée à prélever des intérêts pour retard de 5 % p.a.

Des frais de rappel de CHF 25.- par lettre de rappel peuvent par ailleurs être facturés. Green Pflanzenhandel se réserve expressément le droit de faire valoir tous autres frais de retard et de recouvrement envers le client.

Si le client se trouve en retard de réception de la marchandise ou de paiement, Green Pflanzenhandel est autorisée à retenir les livraisons en cours et/ou à annuler les opérations de vente qui n'ont pas encore été réalisées. Green Pflanzenhandel se réserve expressément le droit de faire valoir les éventuels droits à dommages et intérêts en découlant envers le client.

Green Pflanzenhandel peut par ailleurs annuler l'opération de vente s'il existe une importante probabilité que le client soit insolvable et ne puisse pas payer les marchandises végétales à l'avance.

Le client accepte que des informations le concernant et concernant le déroulement des opérations de vente soient transmises à l'Union Suisse Creditreform en accord avec les dispositions légales.

4. Emballages réutilisables

Les emballages réutilisables, tels que les containers de transport et les caisses pour plantes, demeurent la propriété de Green Pflanzenhandel. Le client s'engage à échanger immédiatement le container de transport au moment de la livraison. Dans le cas contraire, des frais de transport supplémentaires pourront être expressément facturés au client. Les caisses pour plantes et les emballages similaires sont ramassés chez le client après traitement de la marchandise. Le premier ramassage est gratuit; à compter du 2^e ramassage, les frais de transport supplémentaires sont facturés au client. Les caisses pour plantes ou emballages similaires manquants ou endommagés sont facturés au client au minimum CHF 10.- par pièce, tout décompte d'un dépôt pour les emballages réutilisables étant réservé.

5. Obligation de réclamation et de réduction du dommage du client

Directement après la réception de la marchandise végétale, le client doit examiner la livraison du point de vue de la qualité et de la quantité. Les défauts qualitatifs ou quantitatifs doivent faire l'objet d'une réclamation immédiatement au moment de la réception par téléphone et ensuite dans les 48 heures par écrit auprès de Green Pflanzenhandel. En cas de réclamation tardive, l'ensemble des droits de garantie du client selon le chiffre 6 des présentes conditions de vente s'éteignent.

Le client s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires adaptées pour minimiser les éventuels dommages.

6. Garanties

Green Pflanzenhandel garantit la correspondance entre la marchandise végétale et la quantité commandée. Concernant la qualité, Green Pflanzenhandel garantit uniquement la correspondance entre la marchandise végétale et les tailles et couleurs de fleur commandées. Toute autre garantie de Green Pflanzenhandel est expressément exclue. Green Pflanzenhandel ne garantit notamment pas l'enracinement et le développement de la marchandise végétale ou le résultat de leur culture ou n'apporte aucune garantie contre une attaque bactérienne, fongique et parasitaire. Ceci s'applique également en cas de quarantaine ou maladies similaires avec un haut risque de contagion de la marchandise végétale. Les informations contenues dans les catalogues, les tarifs et les documents de vente sont sans engagement et ne constituent aucunement des promesses contractuelles aptes à fonder une obligation de garantie de Green Pflanzenhandel envers le client.

Si le client satisfait à son obligation de réclamation dans les délais, Green Pflanzenhandel est en droit, sans y être contraint, d'effectuer une livraison de remplacement de mêmes variété et nature. Si aucune livraison de remplacement n'est effectuée, le client a droit à une indemnisation correspondant à la moins-value (= dommages et intérêts) limitée au montant facturé de la livraison concernée. Toute autre demande de dommages et intérêts du client pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs est expressément exclue. Tout droit du client à résolution et annulation pour cause d'erreur est exclu.

7. Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente et de livraison et l'ensemble des opérations commerciales avec le client sont régies par le droit suisse à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne).

8. Juridiction compétente et for de poursuite

Le lieu d'exécution de l'ensemble des obligations et la juridiction compétente pour tout différend né des opérations commerciales entre Green Pflanzenhandel et le client est Zurich 1. Le client domicilié à l'étranger reconnaît Zurich 1 comme for de poursuite.